

Evolution des profils d'exploitations à Mayotte - 2^{ème} partie de l'analyse des 600 enquêtes de 2015 : Les élevages de petits et gros ruminants se professionnalisent

Ce mois de décembre, le prix du Kanga poursuit son augmentation entamée depuis septembre (+ de 25 €), du fait d'une forte hausse des bananes dessert, tomates, salades,

Sur les 600 enquêtés de 2015, 390 ont déclaré disposer d'un élevage de ruminants petits ou gros.

Distribution des élevages caprins, ovins et bovins

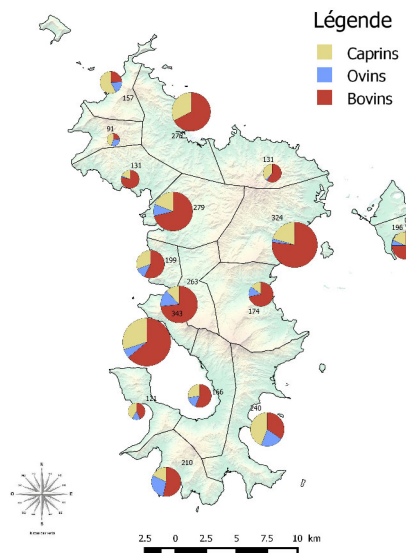
Il est d'abord constaté que la taille des élevages continue d'augmenter, puisqu'en 1978, un élevage bovin avait 3 animaux, 4.3 en 2003, puis 4.8 en 2010 et maintenant près de 8.

La carte ci jointe situe le nombre d'animaux enregistrés par commune avec la représentativité selon qu'il s'agit de bovins, caprins ou ovins.

Le cheptel bovin est plutôt bien représenté dans le centre et le nord de l'île. Quant aux cheptels caprins et ovins, la zone préférentielle est située dans le centre et le sud pour les ovins, ce qui peut s'expliquer par une climatologie plus sèche donc plus propice pour ce type d'élevages.

Il est intéressant de voir si les zones d'élevages ont quelque peu évoluées par rapport au recensement de 2010 ; En ovins et caprins, la hiérarchie des communes a bougée puisque c'est Bandrelé qui prend la tête contre Mamoudzou, Dembéni et Koungou en 2010 - Par contre, en élevages bovins, Mamoudzou et Tsingoni restent en

Proportion d'animaux par commune
390 éleveurs enquêtés au 1er semestre 2015



Commune	Nbre Ovins + caprins	
	RA 2010	Enquête 2015
MAMOUDZOU	2196	75
DEMBENI	1294	49
KOUNGOU	1235	53
BANDRELE	1100	157
TSINGONI	877	80
BANDRABOUA	836	90
BOUENI	777	69
KANI-KELI	676	98
Petite terre	662	49
M'TSAMBORO	649	119
SADA	525	124
OUANGANI	458	70
CHIRONGUI	389	73
ACOUA	367	70
CHICONI	314	85
M'TSANGAMOUI	264	28
	12 619	1 288

tête et Sada se développe, comme c'est le cas aussi en caprins et ovins.

Commune	Nbre de bovins	
	RA 2010	Enquête 2015
MAMOUDZOU	3106	249
TSINGONI	1725	199
DEMBENI	1694	125
BANDRELE	1432	83
CHICONI	1363	114
SADA	1158	219
KANI-KELI	1114	112
CHIRONGUI	1013	93
BANDRABOUA	880	186
OUANGANI	875	193
Petite terre	658	147
M'TSANGAMOUI	649	103
KOUNGOU	641	78
M'TSAMBORO	325	38
BOUENI	289	52
ACOUA	236	21
	17 158	2 013

L'échantillonnage n'a pas été suffisant pour apprécier l'évolution de la production laitière. Mais, l'enregistrement des types d'élevages dans la BDNI montre toutefois que la proportion d'exploitations bovines faisant de la traite reste stable autour de 18 à 20 % du total.

Les actions entreprises par la COOPADEM (Coopérative des éleveurs) pour professionnaliser ce secteur devrait permettre d'augmenter ce potentiel car, avec un litre de lait vendu à 4€, tous les espoirs sont permis.

	Enquête 2015		RA 2010	
	Effectifs d'exploitations dans la BDNI		Effectifs d'exploitations	
Production bovine - Atelier allaitant ou engraissement	2216	82,9%	2858	79,8%
Production bovine - Atelier laitier	458	17,1%	722	20,2%
Nombre d'exploitations renseignées	2674		3580	

Mise aux normes des élevages

Depuis plusieurs années, la CAPAM–Service Elevage procède à des opérations systématiques de bouclage des ruminants pour leur identification, associées à de la formation ; il s'agit de délivrer un passeport par animal en vue de leur suivi sanitaire tout au long de leur vie. Pour les petits ruminants (Ovins et caprins), cette obligation réglementaire à Mayotte n'est effective que depuis 2015 et la priorité a donc été mise sur les gros élevages.

Cette enquête montre que c'est bien **le secteur bovin qui est le mieux couvert par la passeporisation**, avec 47% des 248 élevages déclarant disposer de 100% d'animaux bouclés. Pour autant, 14% des enquêtés n'ont aucun animal en conformité avec la règle-



Bouclage d'un caprin
(photo E.Savignan)

mentation.

En élevage caprin ou ovin, seulement 3 à 12% des 142 élevages enquêtés ont commencé à entreprendre leur régularisation.

Si on raisonne en proportion d'animaux en règle, c'est plus de 80% en élevage bovin contre 13 et 21% en caprins et ovins.

Pour comprendre la situation, il est possible de croiser cette analyse factuelle (mais ne portant que sur un échantillon), avec la base exhaustive BDNI (Base nationale d'identification) ou les demandes d'aides animales « de minimis » (dispositif transitoire de soutien financier ; en attendant d'être autorisé à fournir des aides animales classiques quand un abattoir sera opérationnel) ;

	Effectifs d'animaux		TOTAL
	avec passeport	sans passeport	
Bovins	1626	399	2025
	80,3%	19,7%	
Ovins	74	279	353
	21,0%	79,0%	
Caprins	128	822	950
	13,5%	86,5%	

Nombre d'élevages enquêtés en 2015 dont les animaux sont "passeporisés" à :						
	100%	entre 50 et 99 %	entre 20 et 49%	entre 1% et 19%	0%	TOTAL
Bovins	116	18	45	34	35	248
% d'exploits	46,8%	7,3%	18,1%	13,7%	14,1%	
Ovins	2	1	2		35	40
% d'exploits	5,0%	2,5%	5,0%	0,0%	87,5%	
Caprins	1	2			99	102
	1,0%	2,0%	0,0%	0,0%	97,1%	
						390

Il apparaît qu'en bovins, 3 453 élevages sont recensés pour 19 514 animaux inscrits en « allaitant » ou « laitier ». Ceci laisserait supposer que nous sommes proches d'un inventaire exhaustif des bovins, puisqu'en 2010, on comptait 3 580 élevages de bovins pour 17 152 animaux. Pour autant, seulement 193 éleveurs ont demandés des aides animales « de minimis », dispositif qui exigeait une parfaite régularité des élevages.

Les contrôles effectués par le service de l'alimentation de la DAAF montrent que, outre les anomalies déjà pointées d'animaux non bouclés au-delà de 27 jours après la naissance, il y a fréquemment absence de notifications de mouvements en entrées ou sorties (dans les 7 jours). De plus, un grand nettoyage de la base est à faire pour retirer les éleveurs disparus.

Il va de soi que la prise de cons-

science de l'importance de ce suivi, par de la formation des éleveurs, est à poursuivre, avec la difficulté qu'à Mayotte, le suivi quotidien des troupeaux se fait souvent par des bouvier qui n'ont pas droit officiellement à cette formation du fait de leur statut.

Mais, par ailleurs, la mise en conformité de la base de données par rapport à la réalité de terrain devrait être facilitée dans les mois à venir, par l'obligation des mairies à s'occuper des animaux en divagation par la mise en place de fourrières. Les propriétaires, venant réclamer leurs animaux, auront alors obligation de les faire identifier et vacciner.

L'alimentation des animaux par la cueillette de l'avocat marron en parcelles d'autres exploitants ou en forêt devient également de plus en plus intolérable et la COOPADEM met en place des démonstrations

pour que les éleveurs soient incités à produire des cultures fourragères.

En matière de prix de vente

les éleveurs abattent actuellement « sous le manguier » faute d'abattoir. Ils déclarent vendre le kg de zébu entre 10 et 14 €. Pour mémoire, un kilo de viande de bœuf en métropole rapportait 3.22 € à l'éleveur et se commercialisait à 7,46 € aux particuliers en décembre dernier.

En production ovine ou caprine, Le prix de la pièce (animal vivant) varie entre 200 € (Chirongui en moutons et Koungou en caprins) et 600 € (Bouéni), voire 800 € à Bandraboua où on a des mâles plus gros.

La moyenne est à 400 €/pièce pour un mouton et 500 €/pièce pour un caprin.

Retour sur l'évolution des filières végétales au prochain numéro

Le prix du kanga devient de plus en plus chère. Il se rapproche des 27 €uros.

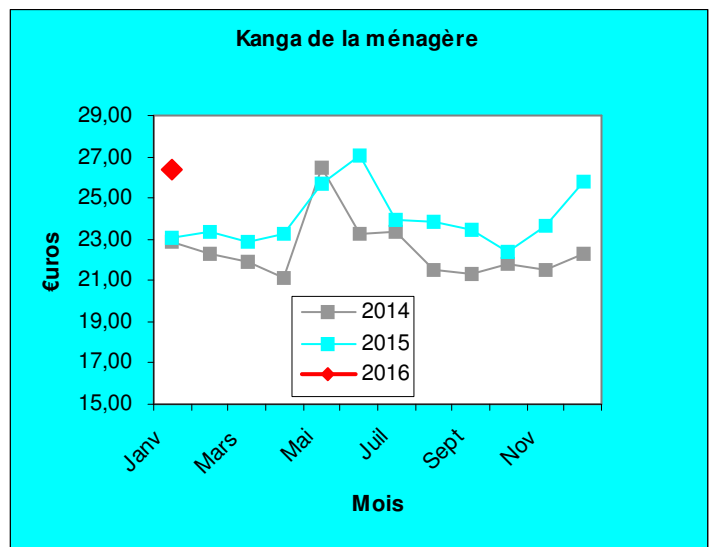
Fruits: Pour les mêmes raisons que le mois de décembre dernier (période de plantation ou de début de croissance), l'ensemble de produits qui constituent le kanga de la ménagère, connaît une légère hausse de prix, d'environ 10%.

Légumes: Il est constaté une légère baisse des prix d'environ 10 %, par rapport au mois de décembre. Sauf la salade et la tomate, deux produits très rares en ce moment sur les marchés, qui voient leur prix continuer à augmenter (environ 15%).

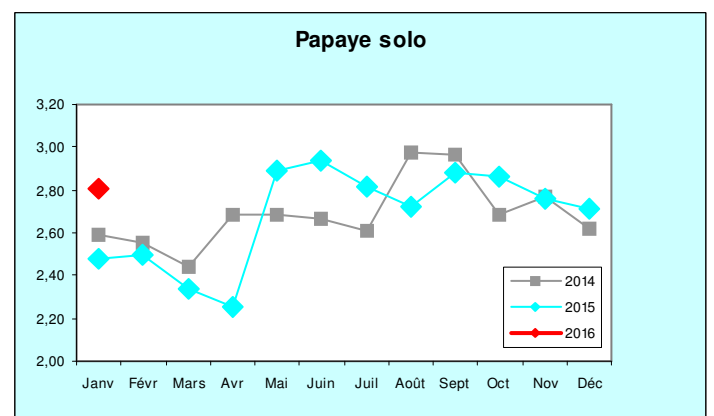
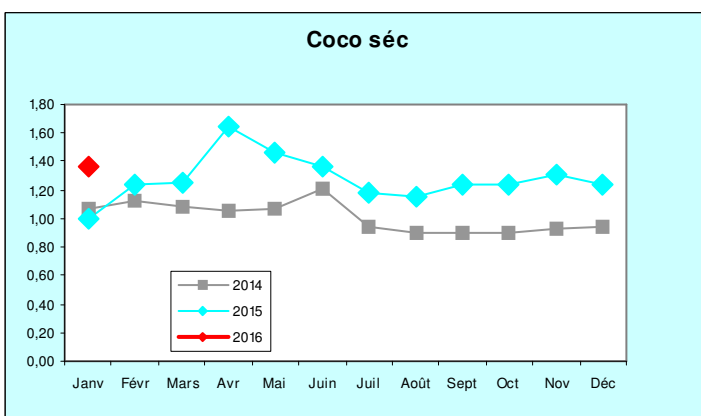
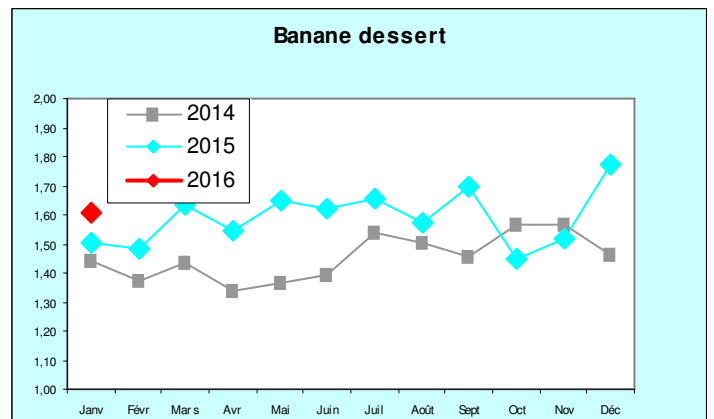
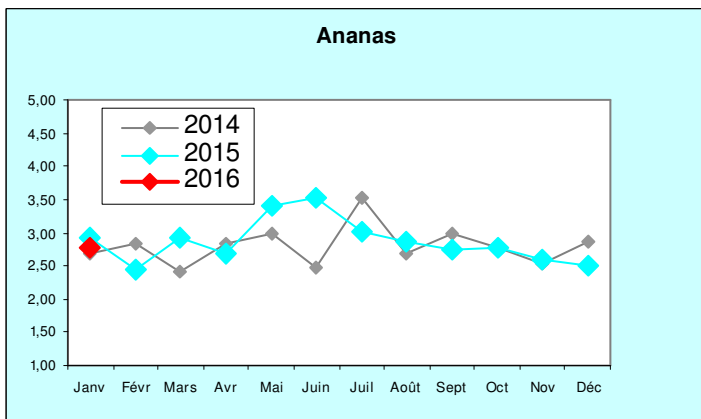
Condiments et produits transformés: Une légère hausse de prix du jus de citron (10%) est constatée par rapport au mois dernier, alors que le produit était déjà extrêmement rare et chère. Pour ce qui concerne les autres produits qui constituent le panier mahorais, leurs prix restent identiques au du mois passé.

Constitution du kanga de la ménagère (10 kg au total) :

<p>FRUITS (2 kg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ananas = 400 g • Banane = 600 g • Cocos = 600 g • Papaye = 400 g 	<p>LEGUMES (7 kg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aubergine = 400 g • Banane verte = 1,5 kg • Mafanes = 1 kg • Morelles = 1 kg 	<ul style="list-style-type: none"> • Concombre = 300 g • Manioc = 1,5 kg • Papaye verte = 200 g • Salade = 500 g • Tomate = 600 g <p>CONDIMENTS (1 kg)</p>
---	--	--

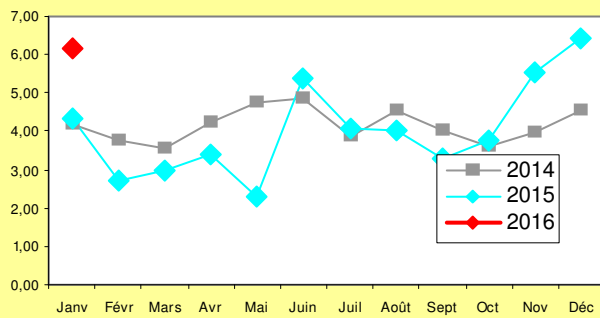


Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

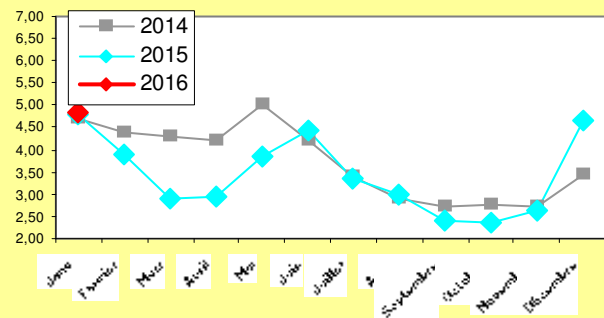


Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

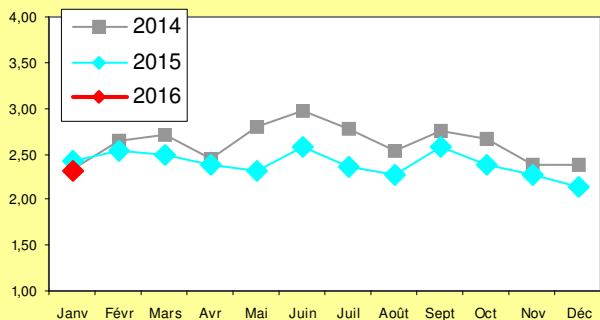
Salade



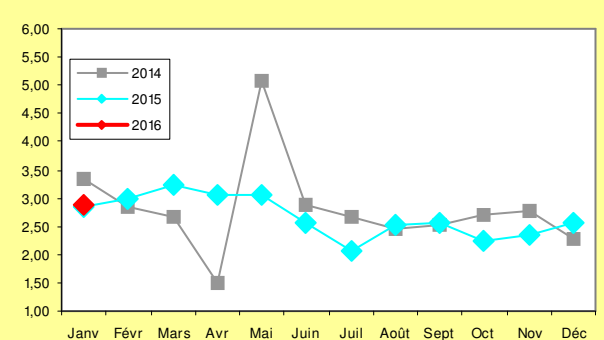
Tomate



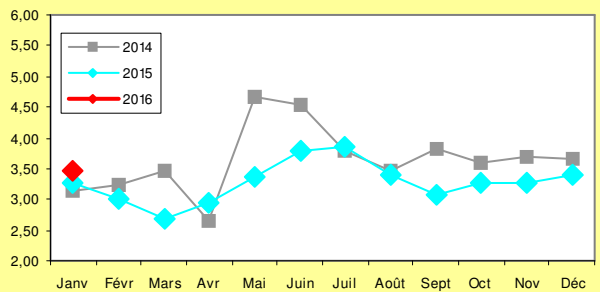
Brèdes mafanes



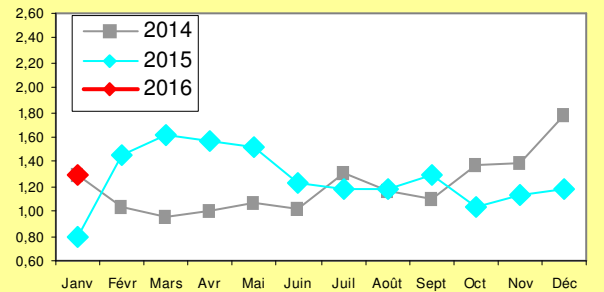
Brèdes morelles



Aubergine

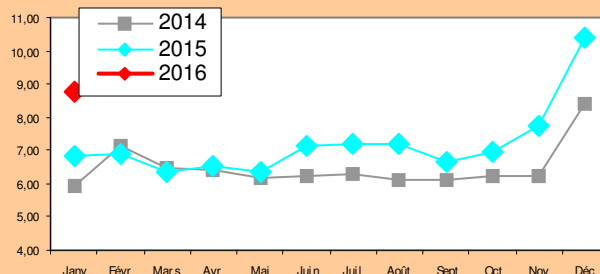


Banane verte

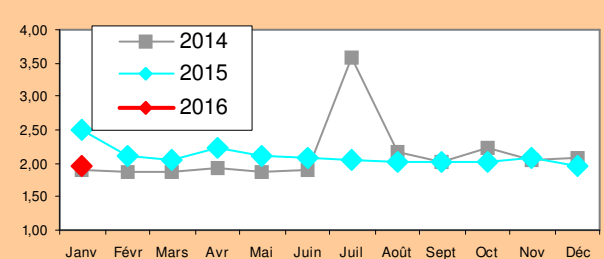


Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

Jus de citron



Oignons (rouges et jaunes)



Agreste

La statistique agricole

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service d'Information Statistique et Économique

BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31

Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Site Web : <http://daf.mayotte.agriculture.gouv.fr>

Directeur de la publication : Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE

Impression : SISE

Dépôt légal : à parution



PREFET
DE MAYOTTE